

ABONNEMENTS

S'adresser rue de la Pompe, 3

BRUXELLES

ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 74

Bruxelles

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT

S'adresser rue de la Pompe, 3

BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION

Rue des Quatre-Bras, 5

Bruxelles

— DÉPOSÉ —

BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES

— DÉPOSÉ —

— 7 —

Bruxelles, Février 1879.

SOMMAIRE

La restauration des monuments historiques. E. A. —
L'Architecture aux expositions des beaux-arts. E. A. —
Correspondance. — Faits divers. — Nécrologie.

La Restauration des Monuments historiques

Depuis notre visite à l'Exposition universelle qui vient à peine d'être close, il est un sujet que nous avons eu mainte fois déjà l'intention de traiter: nous voulons parler des monuments historiques, de leur restauration et de leur achèvement.

Tous nos lecteurs auront remarqué les dessins de MM. Viollet-le-Duc, Vaudoyer, Selmersheim, Ruprich-Robert, Sauvageot, Révoil, Questel, Millet, Merindol, Mauguin, Lisch, Ballu, de Baudot, Bérard, Boeswillvald, Bruyère, Corroyer, Dennelle, Darcy, Duthoit, etc., etc. Dessins admirables, dont le soin des rendus indique suffisamment la minutieuse fidélité.

Ces travaux sont exécutés sous la direction de la Commission des monuments historiques de France, et le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fait publier, sous la surveillance du même collège, les documents précieux dont nous avons vu de nombreux et splendides spécimens, œuvres des artistes dont nous venons de citer les noms.

Quoi de plus louable que ce soin avec lequel sont relevés les vestiges, prêts à disparaître, des monuments historiques, que cet empressement du gouvernement, seul auteur possible d'une pareille entreprise, de mettre à la portée de tous, ces documents précieux qui forment à la fois l'histoire de l'art architectural des siècles écoulés et le guide le plus précieux pour l'étude des diverses périodes, des diverses transformations de notre art.

La Belgique aussi, depuis 1835 (arrêté royal du 7 janvier) possède une Commission des monuments, et sur neuf membres elle comptait, à l'origine, cinq architectes. Mais ce n'est que 26 ans plus tard (arrêté royal du 23 février 1861) qu'elle obtint l'autorisation de publier, sous forme d'un Bulletin périodique, les résumés de ses travaux.

Ce Bulletin est absolument insuffisant, et, à l'exemple de ce qui se passe en France, il est indispensable d'y joindre un recueil-atlas dans lequel seraient reproduits les dessins de monuments anciens avant et après leur restauration. Cela est non-seulement utile pour les raisons que nous avons dites en parlant du recueil publié en France, mais encore parce que, pour nous servir d'une phrase de l'introduction au premier volume du Bulletin de la Commission belge, « dans un pays où rien n'échappe au libre contrôle de la presse, la publicité des actes est la meilleure sauvegarde des corps constitués. »

Combien cela serait utile, et pour ceux qui se consacrent entièrement à la pratique de l'art architectural, et pour ceux qui s'attachent, iconographes ou archéologues, seulement à son histoire.

Dans peu de temps, avant un siècle à coup sûr, la louable pensée de la restauration des monuments nationaux aura changé complètement l'aspect de nos édifices historiques; les uns complétés heureu-

— 8 —

sement, avec unité de sentiment et de style, les autres torturés, abîmés par des ignorants.

Tout ne sera certes pas parfait; quelle est l'institution humaine qui le soit? Et combien il serait précieux, pour ceux qui viendront après nous et qui découvriront les erreurs commises à notre époque, d'avoir, dans ce recueil dont nous réclamons la publication, des relevés exacts, attentifs et consciencieux qui permettront de faire disparaître les fautes et de rendre à l'édifice son unité primitive.

Et, puisque nous avons parlé des erreurs qui se commettent, revenons un peu à MM. les architectes provinciaux et d'arrondissement dont nous sommes occupés déjà, et aussi parlons quelque peu des architectes à qui l'on confie la restauration des monuments historiques.

Il est profondément regrettable que le choix des architectes pour la restauration des églises, hôtels de ville, béguinages, maisons de corporations, de tout ce qui est compris dans la catégorie des monuments historiques, ne soit pas laissé au choix exclusif de la Commission royale des monuments, dont la compétence est incontestable et incontestée.

Bon nombre de nos édifices anciens ont déjà subi, de la part d'ignorants, des mutilations regrettables, des modifications qui en dénaturent complètement et l'ensemble et le caractère.

Bon nombre de constructions modernes, même parmi les plus importantes, ont été littéralement massacrées (nous ne trouvons pas de mot plus vrai)!

Et si cela continue, ces imbéciles faisant école parfois, les touristes étrangers se feront une piètre idée de cette Belgique artistique, de cette Belgique de Rubens et de Van Dyck, de Lyssens et de Van Ruysbroeck, comme on se plaît à le répéter.

Parmi les architectes provinciaux il en est dont le talent est sérieux, incontestable. Mais parmi cette trentaine de fonctionnaires nommés par les gouvernements provinciaux, il en est bon nombre très-capables de faire un levé de géomètre arpenteur et de le mettre à l'échelle, sans doute, mais à qui il serait difficile, j'en suis convaincu, d'établir la différence entre le profil d'une base et celui d'un chapiteau et qui définiront la période gothique: époque de l'invasion des Gaules par les barbares, Goths et Visigoths.

Goths et Visigoths eux-mêmes, car ils détruisent par leur ignorance plus d'œuvres d'art que n'en a jamais détruit la brutalité des envahisseurs.

Il faut changer cela; il faut que nos édifices historiques, ces restes aussi précieux que nos archives nationales, que nos libertés et nos coutumes, que le culte des ancêtres, il faut qu'ils ne soient confiés qu'à des mains habiles, consciencieuses, à des artistes moins préoccupés de faire montre de savoir, de créer du nouveau, que de restituer autant que possible au monument son caractère primitif, ses éléments disparus ou effacés par l'action des siècles.

Et c'est à la Commission des monuments, à elle seule, qu'il faut confier le choix de l'ôter aux gouvernements provinciaux, aux administrations communales et aux conseils de fabrique.

Et cela parce que la Commission royale des monuments est seule compétente et aussi parce

— 9 —

que « il importe d'assurer la conservation des monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art. » (Considérants de l'arrêté royal du 7 janvier 1835.)

La reconstruction ou la restauration d'un édifice historique est peut-être la mission la plus délicate qui puisse être demandée à un architecte, car elle demande non-seulement une connaissance profonde de la technique de l'art architectural, mais encore une connaissance très-profonde de l'archéologie et de l'histoire.

L'architecte chargé de la restauration d'un édifice doit avant tout en faire une étude minutieuse au point de vue du style, s'assurer des mutilations qu'il a pu subir à des époques plus récentes, chercher dans les auteurs, les collections de gravures anciennes, tout ce qui peut l'éclairer et le faire marcher à coup sûr; il faut qu'il relève tout l'édifice, ensemble et détails; qu'il recueille tous les fragments, en fasse des dessins et même des moulages.

Il examinera ensuite les édifices les plus voisins, de même destination et construits à la même époque, cherchant par les analogies à découvrir les éléments les plus probables qui doivent être ajoutés pour rendre au monument son unité et son caractère. Il recherchera même, et avec soin, l'origine des matériaux afin d'en employer d'identiques ou de similaires; il s'identifiera enfin avec la pensée qui a présidé à la construction primitive jusqu'à la faire sienne.

S'il est consciencieux, en un mot, et s'il veut faire une véritable restauration, il ne fera pas autre chose que ce que ferait le premier maître de l'œuvre s'il revenait.

Ce n'est pas là, assurément, ce que peut faire le premier venu, alors même qu'il s'intitulerait architecte, et cependant nos lecteurs reconnaîtront que ce programme n'est nullement exagéré, qu'il n'est que l'expression stricte de la vérité.

Il est donc indispensable et urgent de modifier cet état de choses; nous demandons formellement des réformes que nos gouvernants, trop soucieux de nos gloires artistiques pour ne pas le faire, n'hésiteront pas à prendre.

Il y va d'ailleurs de l'intérêt même d'une bonne administration; en effet, dans la généralité des travaux dont nous nous occupons, le gouvernement intervient par des subsides souvent très-considérables.

Il importe que ces subsides soient employés avec intelligence, car s'il est très-beau de faire de grands sacrifices pour augmenter la richesse matérielle et artistique du pays, il est absolument regrettable de voir ces sommes employées à des travaux inutiles, nuisibles, qu'on devra démolir et recommencer dans l'avenir.

On me dira que la Commission royale des monuments est là pour s'assurer de l'emploi judicieux des subsides, pour veiller à la bonne restauration des édifices, pour peser même sur les architectes chargés de ces travaux et qui s'écarteraient des voies rationnelles et des traditions de style.

Nous le reconnaissons, et nous nous plaignons de reconnaître le zèle attentif et constant qu'apporte le savant collège à sa délicate mission; mais la Commission royale des monuments n'est pas armée de pouvoirs suffisants, dans bien des cas, pour résister à certaines influences locales et administratives.

Et nous en trouvons la preuve dans son Bulletin même, dont voici un extrait:

L'expérience nous a prouvé que rarement les

plans sont suivis comme le gouvernement les adopte sur notre demande. Les changements que nous faisons et qui exigent parfois beaucoup de travail, souvent ne sont pas pris en considération. Il arrive même que l'on supprime entièrement les corrections. Ces abus paralysent les services que nous pouvons rendre, et l'on nous attribue la responsabilité de projets qui ne sont pas exécutés d'après nos conseils. (Rapport aux ministres de l'intérieur et de la justice, 26 juillet 1839.)

Il y a là une source de dangers sérieux pour la conservation de nos précieux monuments historiques; nous y reviendrons encore, car nous nous faisons un devoir d'attirer sur cette situation l'attention de ceux qui peuvent la faire cesser.

E. A.

L'Architecture aux Expositions des Beaux-Arts

Tous les architectes sont d'accord maintenant et d'une voix unanime protestent contre le sans-gêne avec lequel on sacrifie les œuvres architecturales aux expositions. L'Exposition universelle vous a fait voir que cela ne se passe pas seulement en Belgique; l'exposition française, si riche en œuvres importantes, était installée dans trois ou quatre petits compartiments étriés dont ni les peintres, ni les aquarellistes n'avaient voulu sans doute.

Et cela ne s'explique guère que par un mauvais vouloir absolu, car nous ne connaissons pas un architecte qui, s'il était chargé de la construction d'un palais d'exposition des beaux-arts, ne prévoirait pas une salle convenable pour les œuvres architecturales et ne consacrerait pas à étudier ses dispositions le temps et le zèle qu'il donnerait aux installations des œuvres peintes et sculptées.

Chaque fois qu'il nous arrive de rendre compte d'une exposition des beaux-arts, nous sommes forcés de renouveler ces récriminations dont la fréquence pourrait faire croire à un parti pris, d'autant plus que les salons d'architecture ne sont guère visités que par les hommes de l'art, et encore, par bien peu d'entre eux.

C'est une conséquence toute naturelle d'une installation vicieuse; on ne va pas voir les œuvres des architectes, parce que, généralement, ces œuvres sont mal présentées au public et que la circulation est difficile; puis encore, comment peut-on être arrêté par un dessin architectural lorsqu'on a parcouru d'immenses salles aux murs couverts de tableaux, lorsqu'on a eu l'esprit complètement absorbé par les sujets et les éblouissements (quelquefois artistiques) de la couleur?

Le visiteur est fatigué lorsqu'il arrive en face des dessins d'architecture et, quelque ardent que soit son amour pour les œuvres d'art, il est bientôt sous l'impression de l'ennui.

Les dessins d'architecture devraient, s'ils continuent à être exposés en même temps que les œuvres de peinture, de sculpture et de gravure, ils devraient, dis-je, être isolés et placés de telle façon que le public n'y arrive pas qu'à la fin, après avoir épuisé son attention et fatigué son esprit par une longue contention.

Mais l'idéal c'est l'exposition spéciale, telle que celles de la Société centrale d'architecture dont nous aurons à parler incidemment tout à l'heure. Là le public, plus nombreux, se trouve bien à l'aise; un catalogue rédigé par un architecte donne des indications très-utiles; les dessins sont placés de façon à se faire valoir mutuellement; la salle est vaste, bien éclairée et ornée de quelques motifs d'architecture ancienne, moulages ou fragments de chapiteaux, d'architraves, de corniche; des vases même y sont habilement placés, et tout cet ensemble a un cachet artistique qui retient le public, ôte à l'exposition d'architecture ce qu'elle peut avoir de monotone pour un visiteur autre qu'un architecte.

Il ne serait pas inutile non plus que nos confrères de la presse bruxelloise voulussent bien accorder aux expositions d'architecture un peu de cette bienveillance qu'ils donnent aux peintres et sculpteurs. Si nous exceptons la *Chronique* qui, dès nos débuts, s'est occupée de nous et n'a cessé d'encourager nos efforts, peu de journaux s'occupent d'architecture autrement que sous forme de faits divers annonçant généralement des accidents survenus dans les constructions.

Cette fois cependant, plusieurs journaux : *l'Indépendance*, *l'Etoile*, *l'Echo du Parlement*, ont donné

d'excellents comptes rendus de notre exposition et du concours.

L'Artiste et la *Chronique des Travaux publics* en ont fait autant.

L'Artiste y a même consacré trois colonnes et parle de tous les projets, sauf des orphelinats de MM. Blomme frères d'Anvers.

Il est vrai que notre confrère commence son article par des récriminations et sur le local et sur la simplicité de la réception qui lui a été faite. Il regrette de n'avoir trouvé personne pour lui remettre un programme du concours et un catalogue.

Notre confrère a littéralement joué de malheur; tous les jours, de midi à quatre heures, l'un de nous était installé à la fois pour surveiller l'Exposition et vendre des catalogues; si donc il y était allé dans ce moment de la journée, il aurait pu se procurer le programme et le catalogue réunis en une seule brochure. Il est possible cependant que, le jour où notre estimable confrère est allé voir l'Exposition, le membre désigné ait fait défaut; mais alors je lui dirai que cela s'explique quelque peu : nous sommes si peu habitués à voir nos expositions honorées de la visite de journalistes (à part M. E. Leclercq qui nous est fidèle, lui) !

Nous ajouterons que, si notre confrère avait bien voulu nous prévenir, il nous aurait trouvés au local, j'en suis convaincu, assez nombreux pour lui faire une réception bien sentie.

Quoi qu'il en soit, nous ne lui présentons pas moins nos chaleureux remerciements et pour sa visite qui nous flatte et pour son article; nous lui exprimons pour finir nos regrets bien sincères pour la petite demi-heure de perdue.

La *Chronique des Travaux publics*, elle, n'y a pas mis autant de zèle; voici comment elle s'exprime dans son n° 52 du 29 décembre 1878 :

ARCHITECTURE

Lors du dernier Salon, nous recommandions à nos architectes d'organiser des expositions spéciales de leurs œuvres plutôt que de continuer à les enfouir dans quelque coin perdu de nos expositions générales des beaux-arts.

La Société centrale d'architecture a trouvé que notre conseil était bon, et elle en a fait, sans plus tarder, l'application à l'occasion d'un concours ouvert entre ses membres. Le sujet donné était un « commissariat de police avec télégraphe, état-major de garde civique et salle d'élection. »

Les œuvres des concurrents sont exposées dans les locaux de l'Académie, rue du Midi. Ce sont les projets de MM. Brunfaut, Segers et Franz Devestel qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages et qui sont l'objet de l'unanime approbation des visiteurs.

Nous constatons avec une certaine satisfaction qu'il ne s'agit pas seulement ici de dessins plus ou moins bien réussis, mais de plans complets, d'études sérieuses et pratiques avec devis sommaires de construction.

En dehors des projets particuliers au concours, nous avons retrouvé à l'exposition de l'Académie la plupart des plans qui ont figuré au Salon des beaux-arts.

La Société centrale d'architecture, qui existe depuis un an à peine, vient de prouver sa vitalité de la plus heureuse façon.

Au dernier Salon (septembre 1878) la Société centrale d'architecture comptait plus de cinq années d'existence; son journal achevait sa quatrième année, et en 1877, vers le mois de juillet, a été ouverte la première exposition publique de notre cercle.

Nous n'avons donc pas pu trouver que le conseil de la *Chronique des Travaux publics* avait du bon, attendu que nous avons fait l'application un an avant que ledit conseil n'ait vu le jour... chez notre confrère.

Nos lecteurs auront vu que notre estimable Confrère est très-satisfait; il l'est d'autant plus qu'il a découvert que les projets du concours (commissariat de section) n'étaient pas seulement des dessins plus ou moins réussis, mais qu'ils comprenaient des plans complets, des études sérieuses et pratiques avec devis sommaires de construction.

Hélas, non, cher confrère, il n'y avait pas de devis estimatif, ni même de devis sommaire; plusieurs projets n'étaient pas des études bien sérieuses et, généralement, elles étaient peu pratiques.

Nous nous empressons de dire cependant qu'à part les quelques rectifications qui précèdent et que nous croyons devoir faire ici, l'article de la *Chronique des Travaux publics* est parfaitement exact.

Vous voyez que, si l'on s'occupe peu des expositions d'architecture, on le fait aussi sans y mettre beaucoup de soin et de telle façon que l'on en arriverait même à douter de visites suivies de tels comptes rendus.

Et cependant il y a progrès, il y a tendance à ce

que l'on s'occupe un peu des architectes, et nous en exprimons ici toute notre satisfaction.

Organe spécial, nous ne nous adressons qu'aux architectes; or il importe que le public tout entier ait le goût formé en architecture, ne fût-ce que pour mettre ceux qui construisent en garde contre certains engouements peu raisonnés qui les amènent à peser sur l'imagination de l'architecte et rendent la mission de celui-ci ingrate et absolument décourageante.

C'est à la presse quotidienne, à celle qui s'adresse à tous, de remplir cette mission bien digne de stimuler un journaliste.

E. A.

CORRESPONDANCE

Anvers, le 7 février 1879.

A Monsieur E. A., rédacteur de l'Emulation, Bruxelles.

Mon cher confrère,

Je ne puis résister au désir de vous témoigner publiquement toute ma gratitude pour la façon aimable et tout à fait confraternelle dont vous vous êtes occupé, dans le dernier numéro de l'Emulation, des quelques esquisses que j'avais envoyées à l'exposition de la Société centrale d'Architecture de Belgique.

Tant ce que vous y étiez, vous auriez cependant bien dû compléter votre délicate attention, en me disant d'abord les fautes grossières que vous avez dû rencontrer, et qui vous ont inspiré le flot de proverbes dont vous m'avez entouré (?), et en traduisant ensuite, ne fût-ce que pour moi seul, l'adage latin que vous m'avez asséné.

Ces deux observations, ne vous y trompez pas, ne viennent diminuer en rien la profonde reconnaissance que je vous dois, et dont je vous donnerai les preuves le plus tôt qu'il me sera possible.

En terminant, permettez moi de vous remercier une fois de plus et de vous présenter mes confraternelles salutations.

J.-L. HASSE,

Architecte et géomètre juré.
Membre correspondant de la Société centrale d'Architecture de Belgique.
Membre honoraire de la Société nationale des Architectes de France.
Délégué au Comité international permanent des géomètres de Paris.

Cette menace d'une reconnaissance que notre honorable confrère, hélas! désire me prouver le plus tôt possible me met dans un cruel embarras.

Est-ce donc que je n'ai pas été assez sévère? Ai-je oublié le devoir du critique par excès d'indulgence?

J'ai dit ce que j'ai senti en présence des dessins que M. Hasse appelle esquisses (soit : il y a bien des dessins rendus qui ne méritent même pas ce nom) et je l'ai dit tâchant de le faire avec intelligence en vertu de l'adage latin.

Nous ferons remarquer à M. Hasse que, pour exercer le droit strict de réponse, invoqué par notre honorable correspondant dans une lettre particulière, nous aurions pu supprimer tout ce qu'il y a en plus de douze lignes. Nous ne l'avons pas fait, par courtoisie d'abord, ensuite pour ne pas supprimer l'énumération des titres de notre honorable correspondant.

E. A.

FAITS DIVERS

BRUXELLES. — Société des élèves et anciens élèves des Académies des Beaux-Arts. — L'exposition annuelle est ouverte, depuis le 8 février, dans les salons de l'Alhambra, boulevard de la Senne. — Entrée libre de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

BRUXELLES. — Saint-Josse-ten-Noode. — Le nouveau marché couvert, l'œuvre de M. l'architecte J. Van Ysendyck, est inauguré le 17 février.

BEAUX-ARTS. — M. ÉMILE LECLERCQ, membre protecteur de la Société centrale d'Architecture, vient d'être nommé inspecteur des Beaux-Arts. Nous croyons ce choix très-heureux, étant donné le caractère, les aptitudes spéciales et les longs travaux du titulaire.

NÉCROLOGIE

Nous recevons avis de la mort de M. Duc, le savant architecte français. L'œuvre principale de cet artiste éminent est l'ensemble des travaux de restauration exécutés au Palais de Justice de Paris et la construction de la Cour de cassation dans la grande capitale.

Agé de soixante-six ans déjà, M. Duc fut désigné par ses collègues de l'Académie des Beaux-Arts comme candidat au prix de 100.000 francs institué par l'empereur Napoléon III. Ce prix lui fut décerné, et il en consacra la somme intégrale à la fondation du prix qui porte son nom.